

AFFAIRE No 18 - REFECTIONS PONCTUELLES DES CHAUSSEES ET REPRISE DES EFFONDEMENTS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un programme de réfection des chaussées a été esquissé, afin de permettre une remise en état partielle des rues par suite d'effondrements ou de déformations. Ce programme est appelé à être complété au fur et à mesure du constat et du recensement des parties dégradées de chaussées.

Les travaux consisteront, entre autres, à assurer l'entretien des voies :

- par la reprise en enrobé des tranchées dégradées ou usées par le temps ;
- par la reprise en enrobé des tronçons de rues ;
- par le surfacage en bicouche ;
- par la mise à côte des ouvrages en cas de nécessité ;
- par la reprise des maçonneries au niveau des trottoirs en cas de nécessité.

Quelques rues ont été recensées.

Vous trouverez, ci-après, une liste non exhaustive pour mémoire.

- \* RUE MONSEIGNEUR DE BEAUMONT  
- entre Rues de Paris et Auber
- \* RUE SAINTE-MARIE  
- entre Rues Dodu et Chatel
- \* RUE GARROS  
- entre Rues de Paris et Olivier
- \* RUE SAINTE-ANNE  
- entre Rues de Paris et Auber
- \* RUE MAC AULIFFE  
- entre Rues Gounod et Lancastel
- \* RUE DE VILLENEUVE  
- entre Rues Chatel et Dodu
- \* RUE LABOURDONNAIS  
- entre Rues Joffre et Gounod

000111

EST BRITANNI

- \* RUE LABOURDONNAIS  
- entre Rue de la Victoire et Gasparin
  
- \* RUE RONTAUNAY  
- entre Rues Chatel et de la Victoire
  
- \* RUE AMIRAL LACAZE  
- sur toute sa longueur
  
- \* RUE DE NICE  
- sur toute sa longueur
  
- \* RUE CHATEL  
- entre Rues Garros et Leclerc
  
- \* RUE DODU  
- entre Rues Labourdonnais et Mac Auliffe
  
- \* RUE AUBER  
- entre Rues Général de Gaulle et Monseigneur de Beaumont
  
- \* RUE AUBER  
- entre Rues Guyon et Maréchal Leclerc
  
- \* RUE AUBER  
- entre Rues des Sables et de Nice
  
- \* RUE DU BUTOR  
- sur toute sa longueur

Les travaux seront réalisés sur la base d'un cahier des charges et d'un bordereau de prix. Le cahier des charges prévoit notamment la mise à disposition d'équipes par l'entreprise (ou les entreprises) retenue(s) par réquisition pendant les périodes cycloniques.

Le marché passé sera du type marché à commandes sur bordereau de prix.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce dossier, et m'autoriser :

- à lancer l'appel d'offres ;
- à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ;
- en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

.../...

1074 - 10 04 880.07  
125

Madame TURENNE Rose Mai quitte la salle, à 18 H 25.

-----  
MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Travaux Publics et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

-----  
LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION  
Le 07 OCT. 1987  
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions**